

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 7 mai 2013 s'est réuni à la mairie de Villeneuve sur Lot sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-24

## Délibération du Comité de Direction - mardi 21 mai 2013

Etaient présents : Collège des élus

**Titulaires** : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Garrigues André, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel.

**Excusés** : Messieurs Cassany Patrick, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre Karine.

**Suppléants** : Messieurs Lafosse Jean-Marie, Lalanne Didier.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

**Titulaires** : Messieurs Benedetti Didier, Thiel Jean-Pierre, Hannoyer Jacques, Compte Serge, Mesmin Bernard, Teysedre Jacques, et Madame Vogel Martine.

**Excusés** : Monsieur Garnier Jean-François.

**Suppléant** : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Ribes Anne-Marie.

\*\*\*\*\*

### 2013-24 : TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des activités commerciales de l'OTGV, une véritable boutique sera installée dans le nouvel office de tourisme. Il s'agit d'une boutique avec des produits valorisant le territoire et répondant à la demande de la clientèle. Cette action a deux objectifs : promouvoir l'image du Grand Villeneuveois et augmenter les recettes.

Une série d'environ 150 produits est en cours de commande. Ces produits incluent :

- Des articles de papeterie (crayons, stylos, règles,..)
- Des jouets (coffrets médiévaux, jeux nature, déguisements médiévaux, etc)
- Des livres
- Des produits de coloriage
- Des figurines médiévales
- Des dés à coudre et médailles (style monnaie de Paris)
- Des mugs et des gourdes
- Des produits textiles (T-shirts, tabliers, sacs, parapluies, ...)

Environ un tiers des produits sont marqués avec la marque de l'OTGV.

Ces produits seront vendus au prix du marché en appliquant des coefficients multiplicateurs usuels et en tenant compte de leur aspect exclusif quand ils sont marqués.

Monsieur le Président rappelle que la directrice est habilitée à fixer les tarifs des produits vendus par l'OTGV (délibération 2011-21). Vu la diversité des produits et la complexité de calcul de leur prix de vente, Monsieur le Président propose que la directrice ait toute latitude pour déterminer

les prix de vente des produits de la boutique de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président propose également d'autoriser la directrice à appliquer des dépréciations de stocks quand cela s'avère nécessaire (afin d'écouler certains produits peu vendeurs ou en fin de saison).

Après débats, Monsieur le Président propose :

- D'approuver la vente de produits boutique
- De donner toute latitude à la directrice pour arrêter les prix de vente des produits
- D'autoriser la directrice à appliquer des démarques

**Le Comité de direction, après en avoir délibéré :**

***Approuve*** la vente de produits boutique

***Donne*** toute latitude à la directrice pour arrêter les prix de vente des produits

***Autorise*** la directrice à appliquer des démarques

Certifiée exécutoire, le **22 mai 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

*Résultat du vote*

*Votants : 21*

*Pour : 21*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

Fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 22 mai 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

**Benoît DUPUY**